

## Mode d'emploi de la formation

Le Pôle Métropole de la Bibliothèque Municipale de Lyon propose au réseau des 40 bibliothèques métropolitaines qu'il accompagne une offre de formations et de rencontres professionnelles.

Ces formations s'adressent en priorité aux personnels bénévoles ou salariés de ces bibliothèques.

Dans la mesure des places disponibles, elles sont ouvertes aux autres acteurs de la lecture publique.

## Modalités d'inscriptions

L'inscription aux stages est individuelle et obligatoire.

Chaque formation doit faire l'objet d'une inscription distincte.

Pour cela je dois m'inscrire en ligne sur le site du Pôle Métropole dans la rubrique formation ou en suivant ce lien <https://polemetropole.bm-lyon.fr/formation/catalogue-de-formations>

## Traitement et validation par le Pôle Métropole

À réception de la demande, un accusé réception automatique de la demande est envoyé au stagiaire et à son responsable hiérarchique. Cet accusé réception ne vaut pas validation définitive de l'inscription.

La validation définitive de l'inscription est envoyée à chaque stagiaire dans un délai maximum de trois semaines avant la date de début de la formation.

Les candidats non retenus sont informés personnellement dans les mêmes délais.

La priorisation des stagiaires est établie en fonction des projets et des besoins de la structure, des motivations exprimées en concertation avec les référents de territoire. En cas de nombreuses candidatures, le nombre de participants d'une même structure pourrait être limité.

## Coût

Les formations sont gratuites pour les stagiaires comme pour leur collectivité. Leur coût est pris en charge par la Métropole de Lyon.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants ou de leur collectivité selon les règles en vigueur. Les bénévoles peuvent se rapprocher de leur Maire en application du décret n° 2007-43 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 pour bénéficier de la même prise en charge.

## Les engagements du stagiaire

L'inscription confirmée à une formation engage le stagiaire à la suivre dans sa totalité.

## Les engagements du Pôle Métropole

Le Pôle Métropole s'assure de la bonne organisation des sessions de formation.

Le Pôle Métropole adresse par mail trois semaines avant le début de la formation une confirmation d'inscription qui vaut convocation.

Le cas échéant, il imprime et met à disposition gratuitement les supports pédagogiques transmis par les formateurs.

Une attestation de présence est remise aux participants à l'issue de chaque formation.

Le pôle métropole se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre d'inscrits est inférieur à 6 participants. Les candidats ayant envoyé leur bulletin d'inscription seront prévenus de l'annulation par téléphone ou par mail.

## Contact / information

Toutes les informations relatives aux formations sont disponibles et mises à jour régulièrement sur le site du pôle métropole (<https://polemetropole.bm-lyon.fr/>), de même que les coordonnées des interlocuteurs et référents de la formation.

Toute demande d'information est [formation\\_metropole@bm-lyon.fr](mailto:formation_metropole@bm-lyon.fr)